

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 17 novembre 2021**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22
Date de la convocation : 5 novembre 2021 Date d'affichage : 8 novembre 2021		
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de Novembre		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
<b>Présents :</b> Aurélien TISSIER, Pierre JUILLARD, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE.		
<b>Présents par procuration :</b> Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON donne pouvoir à Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL.		
<b>Absent :</b> Béatrice CHEVALLET		
<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE		

**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF**

Cu les article L 263-1, L 223-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

La CAF du Cantal assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des

personnes et des familles Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_118-DE

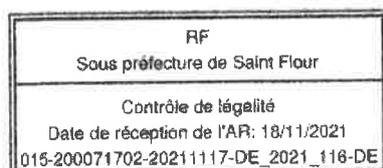
La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessaire par les communes. C'est pourquoi dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la CAF du Cantal et la Ville de Murat souhaite passer une Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et la Ville de Murat.

Les champs d'intervention conjoints seront définis à partir d'un diagnostic. Ils compléteront la présente convention par voie d'avenant. Ils pourront porter sur :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte
- Accompagner des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
  - Favoriser pour les familles les conditions de logement et un cadre de vie de qualité
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté

La convention sera conclue à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.



Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_116-DE

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_116-DE